



Conseil d'Etat  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteurs</b>	Emmanuel Revaz, Les Verts, Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, Sarah Constantin, AdG/LA, et Vincent Roten, PDCC
<b>Objet</b>	Pour un Plan d'Action Bio en Valais
<b>Date</b>	13.09.2019
<b>Numéro</b>	3.0495

---

La politique agricole cantonale a pour mission d'entraîner l'agriculture valaisanne vers une dynamique de valeur ajoutée. Pour y répondre, les instruments mis actuellement en place favorisent autant la production biologique que la production intégrée. Le bio profite toutefois d'un respect particulier notamment dans les domaines de la vulgarisation, de la protection phytosanitaire et de la formation professionnelle. Ces deux modes de production agricole officiellement reconnus se complètent, et les choix y relatifs incombent avant tout aux acteurs du marché. Les choix futurs de la politique agricole fédérale (votations sur les initiatives « pesticides » en 2021, projet de la Politique agricole à partir de 2022 du Conseil fédéral) pourraient avoir des répercussions importantes sur leur évolution.

La production biologique offre des perspectives intéressantes notamment en termes de valeur ajoutée, de segmentation du marché et de proposition d'éléments différenciateurs. Par son renoncement aux pesticides synthétiques, elle séduit un nombre croissant de consommateurs. Une marque bio peut également promouvoir la provenance locale des matières premières et ainsi soutenir la production dans notre canton. La production biologique fait face à des défis importants dans le domaine de la protection contre les organismes nuisibles. Il est aussi primordial de veiller à ce que la demande commerciale suive les efforts à consentir.

Un plan d'action bio permettrait de fixer des objectifs communs du producteur au consommateur et de définir des mesures ciblées et coordonnées à chaque acteur de la filière. Le passage au bio doit être accompagné par des solutions techniques appropriées et le marché doit financer les coûts de production supérieurs. Ceci nécessite d'impliquer tous les partenaires, y compris la recherche agronomique et la promotion.

A cause de l'étroite imbrication entre les modes de production agricole, leurs défis techniques et leurs forces commerciales respectives, le plan d'action bio cantonal s'intégrera dans les autres planifications existantes et en cours d'élaboration (exemples : stratégies agricoles régionales, stratégie œno-gastronomique). Les acteurs et groupements de la chaîne agro-alimentaire seront intégrés à un groupe de travail chargé de son élaboration, et dont le Service de l'agriculture assurera la gestion. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures du plan d'action bio seront définies dans le rapport résultant de ce travail.

Il est proposé l'**acceptation** du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 27 octobre 2020